

Question écrite n° 10654 de Mme Joëlle Garriaud-Maylam (Français établis hors de France - UMP)

publiée dans le JO Sénat du 22/10/2009 - page 2448

Mme Joëlle Garriaud-Maylam attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur la baisse significative du nombre d'étudiants étrangers en provenance d'Afrique dans les universités françaises ces dernières années et l'interroge sur les moyens envisagés par le ministère pour y remédier.

Entre 2005 et 2008, une baisse de 10% du nombre des étudiants d'origine africaine (Maghreb et Afrique subsaharienne) a été constatée dans les universités publiques françaises, alors que, dans le même temps, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis ou le Canada voyaient leurs effectifs d'étudiants africains augmenter. Ce recul est particulièrement marqué pour certaines zones (Maghreb, Djibouti, Sénégal, Togo, Côte d'Ivoire, Congo, Bénin), alors que d'autres pays (Guinée, Comores, Gabon) continuent à envoyer un nombre croissant d'étudiants en France.

Elle souhaiterait savoir si le ministère des affaires étrangères et européennes a analysé les causes de ce recul, en terme d'attractivité de nos établissements (niveau et réputation des formations, actions de sensibilisation, coût...) et d'évolution des politiques plus générales d'accueil des étudiants étrangers, notamment africains (en matière par exemple d'attribution des visas, d'aides au logement et de bourses).

Elle demande si des actions sont envisagées pour remédier à cette regrettable évolution qui laisse craindre un recul plus global de notre influence dans le milieu universitaire international et, plus particulièrement, auprès des décideurs de demain.

Réponse du Ministère des affaires étrangères et européennes

publiée dans le JO Sénat du 24/12/2009 - page 3012

Si le nombre d'étudiants africains en France a augmenté constamment jusqu'en 2006, il a légèrement baissé depuis (- 2,5 %). Nos universités ont ainsi accueilli, en 2008-2009, 98 761 étudiants originaires du continent africain sur un total de 216 362. Sur ces 98 761 étudiants, 53 275 proviennent des pays du Maghreb et 45 486 d'Afrique subsaharienne, avec une prédominance incontestable de l'Afrique francophone (44 149). Plusieurs éléments sont en effet venus ces dernières années modifier les données de la mobilité étudiante et notamment africaine vers la France. Le premier élément est la mise en place des Espaces CampusFrance à procédure CEF (Centre pour les études en France) dans 28 pays (Chine, Algérie, Maroc, Tunisie, Vietnam, Sénégal, Turquie, Corée du Sud, Mexique, Cameroun, Brésil, Canada, Colombie, États-Unis, Madagascar, Inde, Guinée, Gabon, Syrie, République tchèque, Congo, Maurice, Mali, Taiwan, Liban, Russie, Bénin et Argentine). Celle-ci a permis de développer un système plus complet d'accompagnement des étudiants étrangers dans leur démarche d'inscription auprès des établissements français d'enseignement supérieur et de leur

donner, entre autres, des conseils en matière d'orientation. La création des CEF a donc dissuadé les étudiants ayant des dossiers avec un très faible niveau académique ou un projet d'études mal défini, de faire une demande de visas, tout en ayant un effet neutre, voire positif sur les bons éléments. Elle a également permis d'améliorer le niveau académique des étudiants souhaitant venir en France, répondant en cela à l'attente des établissements. Pour l'administration, cette évolution est favorable puisque le travail se concentre sur des dossiers de meilleure qualité. Pour les étudiants, c'est aussi un avantage puisque la probabilité que leur séjour dans notre pays soit réussi est plus grande. Le dispositif CEF constitue un instrument au service de l'attractivité de l'enseignement supérieur français, proposant un service d'accompagnement personnalisé aux étudiants étrangers et un outil d'aide à la décision non seulement pour les établissements d'enseignement supérieur français, mais aussi pour les services consulaires, qui sont seuls habilités à décider de l'attribution d'un visa. Le phénomène des délocalisations, en expansion, permet par ailleurs aux étudiants étrangers de recevoir une formation et un diplôme français, tout en restant dans leur pays d'origine, ce qui contribue à diminuer le nombre de ceux qui poursuivent leurs études dans notre pays mais ne traduit nullement un désintérêt pour les formations à la française. Enfin, la crise financière, en affectant plus durement les pays d'Afrique que d'autres zones géographiques, a eu un impact certain sur la mobilité étudiante. C'est dans ce contexte qu'un certain nombre d'accords sur la gestion concertée des flux migratoires ont été signés avec plusieurs pays africains (Bénin, Burkina Faso, Sénégal, Tunisie...) afin notamment de mieux encadrer la mobilité étudiante.